



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2022-2023

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer ."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

CROSS

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL
 Pas d'individuel en BF1 et BG1
 - 4 en BF2 ET BG2
 - 10 dans les autres catégories

ÉQUIPE
 - 2 dans chaque catégorie

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL								ÉQUIPE								Relais mixte CJ		
	BF2	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2	C/JF	C/JG	BF1	BF2	BG1	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2		C/JF	C/JG
QUOTAS PRÉVUS	4	4	10	10	10	10	10	10	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4

 QUOTAS SUP.
 RÉSULTATS

- 5 premières équipes en B1, B2 et M1 dans la catégorie suivante
 - 5 premières en CF+JF et CG+JG
 cf Règlement spécifique, particularités pour l'année 2022-2023

ÉQUIPE	ÉQUIPE							
	BF2	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2	C/JF	C/JG
QUOTAS PRÉVUS	0	0	5	5	5	5	10	10

AUVERGNE RHONE-ALPES						1	1	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE								
BRETAGNE			2	1	2	3	4	5
CENTRE VAL DE LOIRE			1					2
DOM-TOM								
GRAND EST					1			
HAUTS DE FRANCE			1	2		1	2	2
ILE DE FRANCE			1	1	1		2	1
NORMANDIE								
NOUVELLE AQUITAINE								
OCCITANIE								
PAYS DE LA LOIRE				1	1		1	
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR								

CROSS

QUOTAS SUP. PRATIQUANTS

En l'absence de quotas résultats en B2, ces catégories bénéficient de 5 quotas supplémentaires.

ÉQUIPE	ÉQUIPE									
CATÉGORIES	BF1	BF2	BG1	BG2	MF1	MF2	MG1	MG2	C/JF	C/JG
QUOTAS PRÉVUS	6	11	9	12	5	4	6	5	4	5

AUVERGNE RHONE-ALPES		1	1	1				1		
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE										
BRETAGNE	2	3	2	3	1	1	2	1	2	2
CENTRE VAL DE LOIRE										
DOM-TOM										
GRAND EST										
HAUTS DE FRANCE	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1
ILE DE FRANCE		1		1						
NORMANDIE	1	1	1	1	1	1	1	1		
NOUVELLE AQUITAINE										
OCCITANIE										
PAYS DE LA LOIRE	2	3	3	4	2	1	2	1	1	2
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR										